Chers parents,

Vous avez depuis le 1^{er} septembre 2021 un nouveau format pour anticiper les congés de vos enfants mensuellement ou annuellement. Vous pouvez le remplir directement par ordinateur et le renvoyer sur la messagerie de la crèche du portail famille (si problème d'accès à un ordinateur veuillez-vous rapprocher des directrices de crèche).

<u>Quelques consignes à savoir</u>:

- Mettre le nom et le prénom de l'enfant
- Le nom de la crèche
- Afin de bénéficier d'une réduction sur votre facture, les congés doivent être posés le 1^{er} du mois précédent le besoin. Exemple : avant le 1^{er} octobre pour les congés du mois de novembre.
- Vous mettez ainsi une croix X dans la ligne « congés » pour les jours d'absence de votre enfant,
- Et une croix X dans la ligne « besoins hors contrat » si vous souhaitez des jours supplémentaires à votre contrat habituel (pour les contrats à temps partiel par exemple). Si l'accueil supplémentaire est possible, les directrices valideront directement avec vous.

Ce document est téléchargeable sur le portail famille dans « **Documents** » puis « **CONGES CRECHES** »

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons une belle année en crèche.

Le Pole Famille